



CIRCULAIRE N° 3 DU 10 FEVRIER 2010

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS ET COMITES, SOUS COUVERT DES LIGUES REGIONALES

DE : DORIS SPIRA

COPIE : COMITE DIRECTEUR
PRESIDENTS DES COMMISSIONS NATIONALES
GHANI YALOUZ
JEAN GRACIA
VIRGILE CAILLET
CHRISTIAN BAUTRAU

Objet : **Nouveau registre des épreuves Cadets et Cadettes**

Mesdames et Messieurs les Présidents, Chers amis,

Le Comité Directeur, dans sa réunion du 30 janvier 2010, a décidé, dans une large majorité, de modifier le registre des épreuves Cadets et Cadettes pour une harmonisation avec la réglementation de l'IAAF.

Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif des nouvelles dispositions, prises en application dès le 1^{er} avril 2010 :

1) **LANCERS**

→ Aligement des caractéristiques des engins sur celles de l'IAAF (cette modification concerne uniquement les cadettes)

	Poids	Disque	Javelot	Marteau
Cadets	5 kg	1,500 kg	0,700 g	5 kg
Cadettes	4 kg	1 kg	0,600 g	4 kg

2) **COURSE DE STEEPLE**

→ Le 1500m Steeple est remplacé par le 2000m Steeple.

3) **COURSES DE 300M ET DE 320M HAIES**

→ Les épreuves de 300m et de 320m Haies sont respectivement remplacées par celles du 400m et du 400m Haies

Exceptions à cette règle pour l'année 2010 :

- *Challenge Equip'Athlé : les épreuves de 300m et de 320m Haies sont maintenues,*
- *Interclubs : le règlement actuel s'applique (pas de participations de cadets / cadettes aux épreuves de 400m, 400m Haies et relais 4 x 400m)*

4) **EPREUVES COMBINEES**

→ Le décathlon Cadet est conservé

→ Au cours de l'heptathlon Cadette, le lancer du poids se fera avec l'engin de 4 kg.

5) **MARCHE**

→ Une nouvelle épreuve de 10 000m Marche Cadets est créée dans le cadre des Critériums Nationaux de Printemps Jeunes de Marche

Nous espérons que ces nouvelles mesures sauront s'avérer bénéfiques pour nos jeunes cadets et cadettes. Bien évidemment, les épreuves actuelles du 300m et du 320m Haies peuvent continuer à être proposées lors des compétitions.

Bien cordialement,

Doris SPIRA
Secrétaire Générale